

Avril 2024

# Formation Continue

Université de Strasbourg

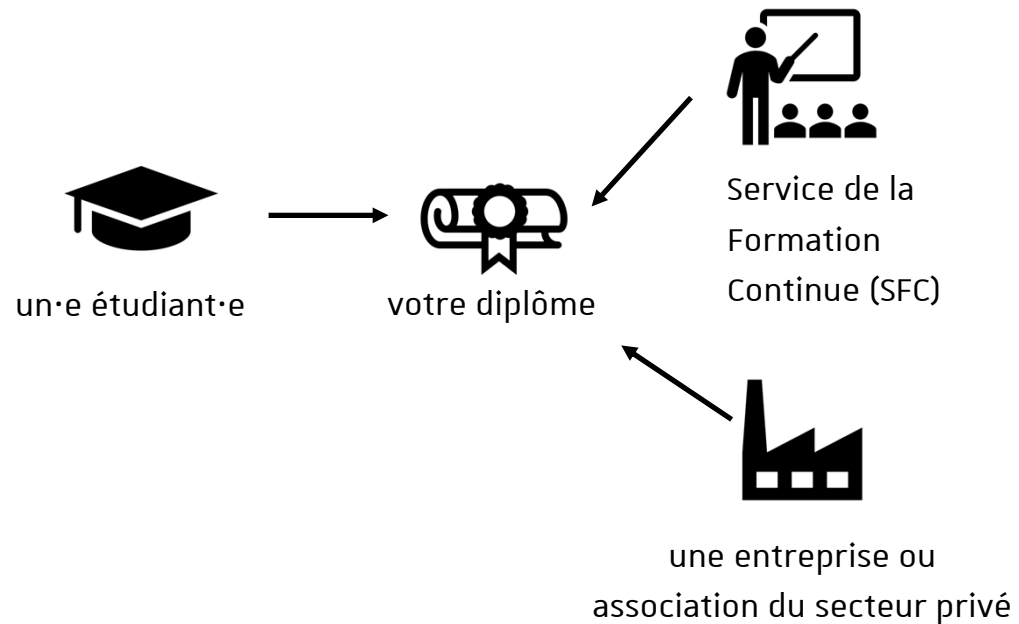
**L'alternance en**  
**Faculté des Sciences du Sport**  
- le contrat de professionnalisation -

Carole VELTZ

# DEFINITION

Qu'est-ce que l'alternance  
en contrat de professionnalisation ?

# La formation en alternance



Je me forme à l'Université.

Je me forme auprès de professionnel·les.

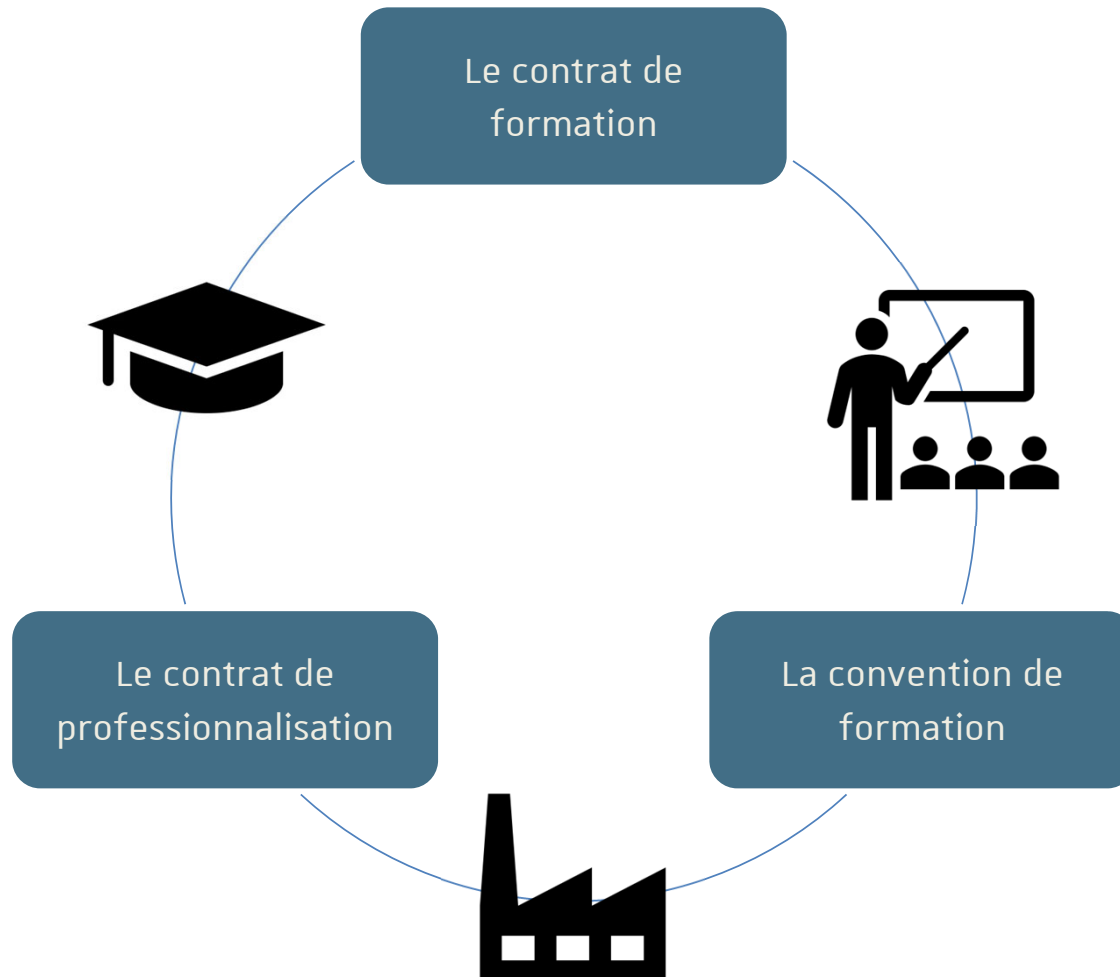
Je développe mes compétences.

UNE ALTERNANCE : 2 FORMULES

Le contrat de  
professionnalisation

Le contrat  
d'apprentissage

## Formation en alternance : 1 recrutement => 3 contrats



# Quelles structures d'alternance ?

Toute structure du **secteur privé** peut conclure un contrat de professionnalisation :

Exemples de  
contrats pro  
signés en  
Master 2  
Sport et  
Aménagement  
des Territoires  
en 2022-2024

## Entreprises

- ♦ Indoor Santé
- ♦ Les Enigmatics

## Associations, clubs

- ♦ Vélo Loisir Provence
- ♦ RC Strasbourg

## Fédérations, ligues

- ♦ FF Hockey sur glace
- ♦ CD 67 gymnastique
- ♦ Ligue Grand Est de football



Le **secteur public** (collectivités territoriales) **ne peut pas signer** de contrat de professionnalisation.

# LES AVANTAGES

**Pourquoi choisir l'alternance  
en contrat de professionnalisation ?**

# Pourquoi choisir l'alternance ?

Une voie de plus en plus **reconnue** :

- ⇒ Une **expérience** plus facile à valoriser qu'un stage
- ⇒ Un vrai **statut de salarié·e** avec un poste, une mission, un objectif
- ⇒ Une **immersion complète** dans le monde du travail : les codes du monde professionnel, la culture d'entreprise
- ⇒ Un diplôme équivalent à celui obtenu en formation classique avec l'expérience professionnelle en plus sur le CV.



# Pourquoi choisir l'alternance ?

Une **indépendance financière** :

⇒ Un  **salaire fixe**  défini dans un cadre légal.

⇒ Tous les  **avantages d'un·e salarié·e** .

⇒ Les frais de scolarité financés par le recruteur.

## € Rémunération

Professionalisation	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
<b>Titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat</b>	65 % du SMIC	80 % du SMIC (ou du minimum conventionnel)	100 % du SMIC (ou 85 % du minimum conventionnel)

1. Revenu de solidarité active | 2. Allocation spécifique de solidarité | 3. Contrat unique d'insertion

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-alternant/etape-1>



# Pourquoi choisir l'alternance ?

Une **vraie plus-value** sur la formation et donc sur le **CV** :

- ⇒ Une **mise en pratique** des connaissances théoriques
- ⇒ Une plus grande maturité professionnelle en sortie de diplôme
- ⇒ Une **meilleure insertion professionnelle** voire une possibilité d'embauche directe en sortie de diplôme



# Et pour l'employeur ?

Embaucher  
un·e alternant·e  
permet de :



Recruter un futur salarié potentiel.

Former à des compétences pratiques.  
Rendre opérationnelle une future salariée.

S'assurer la fiabilité d'une future recrue,  
éviter les erreurs de casting.

Etre exonéré de certaines charges sociales.  
Bénéficier d'aides à l'embauche.

# LE CONTRAT

Quelles sont les clauses  
du contrat de professionnalisation ?

# Les droits d'un·e salarié·e en alternance



En tant qu'alternant·e, vous signez un **contrat de travail**. Ainsi, vous bénéficiez de :

## Congés payés

- ◆ 5 semaines
- ◆ À faire valider par le/la responsable

## Titres de transport

- ◆ Abonnements transports en commun
- ◆ Prise en charge à 50%

## C.E.

- ◆ Comité d'Entreprises
- ◆ Réductions (cinéma, parcs d'attraction...)

## Mutuelle

- ◆ Mutuelle d'entreprise
- ◆ Tarifs avantageux

# Devoirs et obligations d'un·e salarié·e en alternance



Respect du **règlement intérieur** de la structure d'accueil et de l'établissement de formation

Réalisation des **tâches et missions** confiées par l'employeur

**Assiduité** en formation, en entreprise ; **examens** obligatoires

Transmission des **justificatifs d'absence** en cas d'arrêt maladie, à l'employeur et à l'université

Réponse aux **enquêtes de satisfaction et de suivi** post-alternance

# Aides existantes

En tant qu'alternant·e, vous êtes éligible à un certain nombre d'aides :

- **Allocations logement** (APL)

<https://www.mes-allocs.fr/guides/aide-logement/apl/apl-etudiant/apl-etudiant-alternance/>

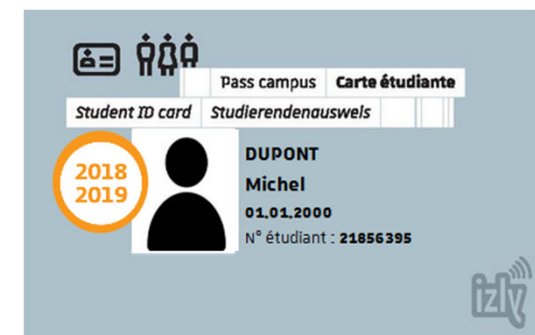
- **Prime d'activité**

<https://www.mes-allocs.fr/guides/prime-d-activite/prime-d-activite-2021-apprenti/>

- **Aide à la mobilité** MOBILI-JEUNE

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=https%3A%2F%2Fmobilijeune.actionlogement.fr%2F>

- Possibilité de demander un congé non-rémunéré de 5 jours par semestre pour **préparer un examen**.
- Possibilité de se faire rembourser les **frais de déplacement ou d'hébergement** dans le cadre de votre travail.



# LES DEMARCHES

Comment trouver un  
contrat de professionnalisation ?

# 1/ Trouver une entreprise

## Quelques pistes :

- **JobTeaser** avec le Tag « Contrat pro »
- Site **Career** des entreprises
- Site de recherche d'emplois (**France Travail, APEC, Indeed,...**)
- Réseaux sociaux (Ex. : **LinkedIn**)
- Candidature spontanée, réseau de connaissances
- Réseau des anciens (AICS – **Alumni** F3S)

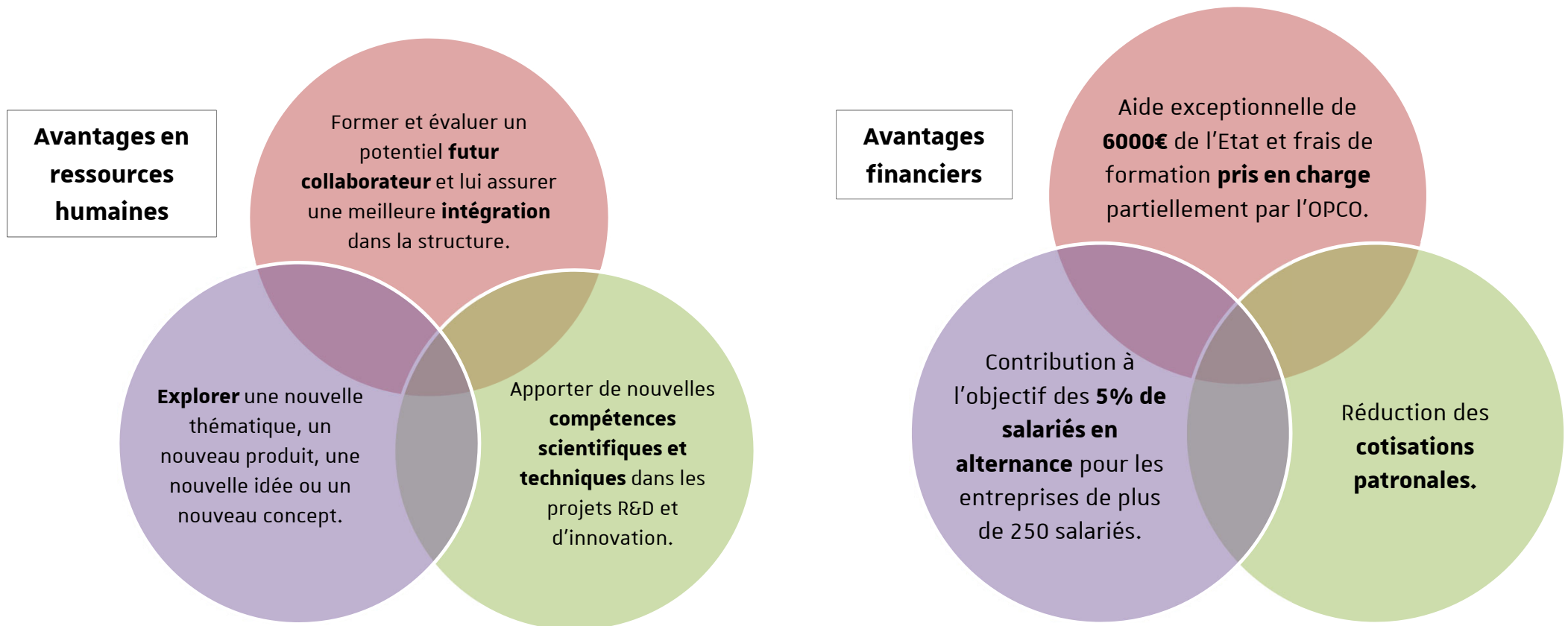
## Quelques conseils :

- Préparez soigneusement votre **entretien** en vous basant sur les arguments listés ci-après.
- Explorez **toutes les pistes** ; aucun candidat ne répond à tous les critères recherchés par l'employeur.
- Pensez à faire des **candidatures spontanées**.



## 2/ Préparer l'entretien d'embauche

Rappelez les avantages du **contrat de professionnalisation** par rapport à un **stage** :



# 3/ Informer l'université

## Bravo, vous avez trouvé votre entreprise ! Et maintenant ?

- **J'informe la Faculté** et je transmets les informations essentielles (nom de l'entreprise, poste occupé, nom du tuteur et nom du RH). Elle se chargera de mettre le SFC en relation avec vous et l'entreprise.
- Je remplis le formulaire de **demande d'inscription au SFC** (Service de la Formation Continue).
- Le **responsable de formation** autorise ma demande d'alternance via une autorisation d'inscription.
- Je remplis le **dossier d'inscription administrative** (le dossier classique pour s'inscrire à l'Unistra).

## Pendant la formation :

- Je fais **signer à l'enseignant·e** une feuille d'émargement à chaque cours.
- La Faculté collecte les feuilles d'émargement à chaque fin de mois et les transmet au SFC.

## 4) Vos interlocuteurs

Voici les personnes ressources au sein de l'Université, qui pourront répondre à vos questions :



- **A la Faculté des Sciences du Sport :**

**Carole VELTZ**, chargée de la prospection, des partenariats  
et de la professionnalisation des formations

[cveltz@unistra.fr](mailto:cveltz@unistra.fr) / 03 68 85 63 21

**Anne BENOIT**, chargée d'orientation et d'aide  
à l'insertion professionnelle

[anne.benoit@unistra.fr](mailto:anne.benoit@unistra.fr) / 03 68 85 60 61

- **Au Service Formation continue :**

**Laurence KOSTYRA** pour les démarches administratives

[l.kostyra@unistra.fr](mailto:l.kostyra@unistra.fr) / 03 68 85 49 74



# CONCLUSION



Inscrivez-vous sur le **réseau Alumni**

de l'Université de Strasbourg : <https://alumni.unistra.fr/>

et bénéficiez du soutien des **ancien·nes diplômé·es** !